

## > Editorial

Avec ce second numéro de notre magazine "Trait d'Union", nous vous invitons à découvrir le premier palmarès "Révélation de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement Durables" que le C.A.U.E. organisera à partir du mois de mai. Deux ans après l'appel à idées «Habiter en Somme», ce palmarès démontre la volonté de notre C.A.U.E. d'accompagner l'ensemble des acteurs de "l'acte de bâtir" - collectivités, aménageurs, architectes, particuliers - dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques et de nouveaux concepts, plus respectueux de l'homme et de son environnement.

Dans notre département, des initiatives remarquables existent mais demeurent méconnues. Ce palmarès a pour but de les révéler, de les valoriser. Merci à nos partenaires, en particulier au Conseil Général de la Somme, au Conseil Régional de Picardie, à l'Ademe, à la Caisse d'Épargne de Picardie et à Weber de nous soutenir dans cette opération.

Nous vous souhaitons donc une bonne lecture et vous invitons (avec notre soutien technique le cas échéant) à participer à ce palmarès. Ainsi, ensemble, nous donnerons corps à cette définition du développement durable "Penser global, agir local" !

## PALMARÈS RÉVÉLATIONS

DE L'ARCHITECTURE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

# DURABLES

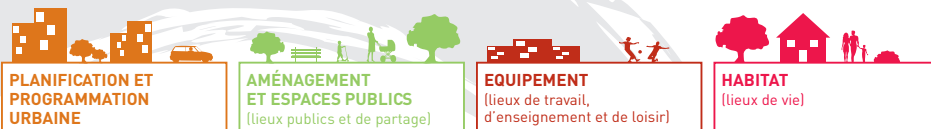
Organisé par le C.A.U.E de la Somme en partenariat avec le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Ademe et l'Etat.

### > APPEL A CANDIDATURE

1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION

#### LE C.A.U.E DE LA SOMME SOLLICITE :

Les **maîtres d'ouvrage publics** et/ou **privés** les **maîtres d'œuvre** et **bureaux d'études** (architectes, urbanistes, paysagistes...etc.) ainsi que les **particuliers** ayant mené ou réalisé des projets sur le département de la Somme pour faire acte de candidature, dans les catégories suivantes :



#### LES OBJECTIFS DE L'ACTION :

**FAIRE CONNAITRE** les projets d'architecture, d'aménagement et de planification de qualité, menés ou réalisés depuis 3 à 5 ans, sur le département de la Somme.

**VALORISER** les projets les plus innovants autant en conception qu'en réalisation et les plus attentifs à leur environnement paysager, urbain et social.

**METTRE EN ÉVIDENCE** la relation entre qualité des projets et qualité de collaboration entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

**ENCOURAGER** la créativité et l'innovation dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement et la planification dans le département de la Somme.

### REMISE DES TROPHÉES

> FIN D'ANNÉE 2010

Cette remise des trophées sera accompagnée :

- > de l'édition d'un catalogue (distribution nationale)
- > d'une publication dans la presse généraliste et spécialisée
- > de deux voyages d'études par lauréat en France et à l'étranger

#### INSCRIPTIONS AVANT LE 31 JUILLET

Dossier d'inscription et règlement téléchargeable sur notre site  
[www.caue80.asso.fr](http://www.caue80.asso.fr)

Avec le soutien de :



En partenariat avec :



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

5, rue Vincent Auriant - 80000 Amiens - Tél. : 03.22.91.11.65 - Fax : 03.22.92.29.11 - email : [palmares@caue80.asso.fr](mailto:palmares@caue80.asso.fr)



## Un nouveau quartier

# à l'image de la commune

**Perdre l'identité de sa commune, posséder des logements non adaptés aux besoins de la population (jeunes, personnes âgées...), avoir des quartiers déconnectés de la vie sociale locale... La création non maîtrisée d'un nouveau quartier peut nuire à l'avenir de la commune. C'est pourquoi, le C.A.U.E. de la Somme a souhaité sensibiliser les élus sur la nécessité de mener une réelle réflexion préalable avant d'urbaniser à travers une campagne d'information intitulée "Pour un urbanisme durable dans vos projets d'habitat".**

Le premier volet de cette campagne pose une question fondamentale : "A quoi devons-nous penser avant d'urbaniser ?". En effet, cette réflexion préalable est l'étape cruciale de la mise en œuvre d'un projet d'habitat durable. Elle évitera de s'engager dans des projets inadéquats et coûteux et permettra de déterminer si le programme d'aménagement est pertinent. Malgré la pression que peuvent exercer certains promoteurs, le C.A.U.E. de la Somme conseille aux élus de ne pas céder à l'appel des "sirènes" mais, au contraire, de prendre du recul. Lorsqu'une commune a l'opportunité de se développer par la construction de nouveaux logements, il est important de pouvoir analyser sereinement l'opportunité de cette extension.

### Analyser l'environnement de la commune

Tout d'abord, se poser la question de la nécessité et de la cohérence de ce nouveau quartier. Pour ce faire, la première réflexion portera sur l'environnement de la commune : les projets de ses voisines, les infrastructures existantes ou prévues, les orientations des documents d'urbanisme d'échelle intercommunale... Cela permettra d'en

déduire les synergies ou les concurrences potentielles. A titre d'exemple, un futur lotissement créé sur une commune peut très bien entrer en concurrence avec celui d'une autre. La trop grande quantité de lotissements sur un même territoire implique des difficultés futures dans la vente des terrains. A contrario, la présence de commerces et d'équipements (sportifs, associatifs ou éducatifs), à proximité, peut être bénéfique à l'attractivité de sa propre localité.

### Etudier le contexte de la commune

Ensuite, vient l'étude du contexte propre à la commune. La population est-elle en croissance ? Y a-t-il des jeunes couples ? Beaucoup de personnes vieillissantes ? Mais aussi se questionner sur les atouts en matière d'équipements, d'activité économique, de foncier ou encore de capacité financière. En somme, il s'agit de réfléchir aux besoins de la population présente et future et de prendre conscience des atouts et inconvénients de la commune en matière d'urbanisation afin de déterminer la pertinence du futur quartier. Si la commune comptabilise, par exemple, une forte demande de permis de construire, se trouve à proximité d'un bassin d'emploi,

comporte des commerces de proximité, et dispose de foncier, elle présente des éléments favorables à la création d'un nouveau quartier. Par ailleurs, le projet doit être pensé afin de s'intégrer architecturalement à l'existant, respecter le paysage environnant, répondre aux besoins multiples des futurs propriétaires ou locataires (prise en compte de la mixité sociale et générationnelle)...

### S'entourer de professionnels

Pour mener à bien leur projet d'urbanisation, les équipes municipales peuvent être assistées par des professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes). C'est notamment le cas de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui apporte un regard neutre sur le projet et accompagne la commune dans son élaboration (formulation du projet politique, consultation des bureaux d'études de maîtrise d'œuvre, réalisation). Toutes ces étapes clés de la réflexion préalable sont recensées dans la fiche n°1 éditée par le C.A.U.E. et consultables sur le site internet : [www.caue80.asso.fr](http://www.caue80.asso.fr). En juin, les élus recevront la fiche n° 2 qui présentera les différentes procédures pour la réalisation d'un projet d'habitat.





## Parole d'Elu > Bernard Davergne, Maire de Feuquières en Vimeu

"Il me semble indispensable que les élus se fassent accompagner par des professionnels"

### Pourquoi avoir engagé une programmation urbaine ?

Située dans le Vimeu industriel, Feuquières-en-Vimeu compte 2500 emplois répartis dans plusieurs entreprises implantées dans le tissu urbain et dans deux zones d'activités : une zone communale et une zone intercommunale. En 2002, nous avons été confrontés à une forte demande de logements émanant de personnes travaillant dans la localité, mais aussi de personnes extérieures qui ne trouvaient pas d'habitation à prix abordables. Devant ce phénomène, nous avons décidé d'engager une étude de programmation urbaine. Cette étude a également permis de révéler d'autres besoins, notamment pour les cadres ainsi que pour les jeunes ménages (T1, T2) et les personnes à mobilité réduite.

### Quelles ont été les étapes pour mener à bien votre projet ?

Nous avons eu recours à un bureau d'études qui nous a donné les grandes orientations sur un devenir à 15-20 ans de la commune. Cela nous a permis de dégager un certain nombre de zones potentiellement constructibles, et d'en

prévoir un classement pour être assurés d'une urbanisation d'ensemble de ces espaces. D'où la nécessité de mettre en cohérence nos documents d'urbanisme avec les orientations dégagées par la programmation urbaine. Nous avons engagé une modification du POS pour le transformer en PLU. Le plan d'aménagement développement durable (PADD) a mis en valeur plusieurs éléments (gestion des flux, densification des coeurs d'îlots). Après avoir déterminé la zone à urbaniser (5 hectares à proximité des services et commerces) et acquis les terrains à l'amiable, nous sommes passés à l'élaboration du plan avec pour objectifs : la densification urbaine, la mixité sociale et intergénérationnelle et le respect des trames végétales. Nous avons travaillé en trois phases : la première concernait 25 logements réalisés par la SIP dont 10 sont destinés aux personnes âgées ; la seconde, 23 parcelles libres et la dernière, 19 parcelles libres, 24 logements dont 6 destinés aux personnes à mobilité ré-

duite et 6 aux jeunes couples. Cet ensemble comprendra également une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA). Les deux premières tranches sont achevées et commercialisées.

### Avec quels professionnels avez-vous travaillé ?

Nous avons eu recours à un architecte pour monter ce projet. Il me semble indispensable que les élus se fassent accompagner par un bureau d'études, un architecte et un paysagiste travaillant de concert. Cette collaboration permet d'éviter certaines dérives et apporte une expertise indispensable à la réussite du projet d'aménagement.



## Parole d'Expert > Stanislas Roux, Architecte et Président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Picardie

"Le projet urbain de Feuquières en Vimeu est à mon sens exemplaire"

### Pouvez-vous présenter le projet urbain auquel vous avez participé à Feuquières en Vimeu ?

L'opération de Feuquières est à mon sens exemplaire. Le projet partait d'un besoin en logement pour le personnel des entreprises de la localité, l'enjeu étant le maintien de l'activité économique sur le territoire. A partir de ce besoin, nous avons réalisé un travail d'analyse urbaine, ce qui a permis de soulever d'autres problématiques : la précarité des personnes âgées propriétaires, les difficultés de logement des

jeunes couples... Petit à petit, un programme, prenant en compte la question environnementale et le tissu existant, a été monté afin d'apporter une réponse aux besoins de toute la population.

### Pourquoi est-il important de concevoir son projet urbain comme un projet politique ?

On construit pour un siècle, il ne faut pas l'oublier ! Il est indispensable d'avoir un professionnel qui prenne le recul nécessaire par rapport à un programme, une assiette foncière et à des intérêts particuliers. La culture du projet

urbain est un vrai problème en France. La loi SRU a confié aux élus la responsabilité de l'aménagement de leur commune. Or, la lecture de la loi n'est pas simple. Ces derniers ne savent pas forcément vers qui se tourner ni comment procéder avec les outils disponibles. D'où l'importance de s'entourer de professionnels. L'architecte est l'interlocuteur ad hoc pour réfléchir de manière globale sur un projet d'aménagement. Il peut permettre de dépasser la simple problématique de l'aménagement des sols en favorisant une réflexion sur leur utilisation afin de créer des lieux de vie, d'échanges et de partage.

# Les mares de la Somme

## Un patrimoine historique et naturel à valoriser



**P**eut-être votre commune dispose-t-elle d'un trésor insoupçonné : une mare ! Elle peut être naturelle (berges végétalisées), maçonnée (murets) ou artificielle (totalement cimentée et minérale). Cet écrin de biodiversité, élément caractéristique de notre patrimoine local, est à préserver car il contribue à la gestion des eaux pluviales (inondations), il enrichit le cadre de vie des habitants et peut même devenir une réserve incendie. Très souvent, **cet espace est fragilisé par les pollutions** (boues d'alluvions, produits phytosanitaires, métaux lourds, déchets...), **un envahissement de végétation** (saules, iris d'eau,

### Les recommandations du C.A.U.E.

- Ouvrir la mare sur son environnement : éviter les murs (minéraux ou haies denses) fermant la vue sur la surface en eau.
- Sécuriser en douceur les abords : pas de grillage brut mais plutôt une large bande de végétation dense (plus large que haute) ou une main courante doublée de végétation basse.
- Restaurer les berges : technique minérale (bois, construction) ou végétale (tressages, plantations d'espèces de milieux humides).
- Gérer la qualité des eaux : maîtriser le volume d'eau collecté et limiter les risques de pollutions par la mise en place de filtres mécaniques (bac de décantation) et végétaux (plantes épuratrices comme le roseau massette et l'iris d'eau).
- Favoriser un milieu écologique équilibré et varié : privilégier les espèces locales et de milieux humides, diversifier avec modération (15 espèces maximum).
- Sensibiliser la population : réunion publique, sensibilisation des scolaires.

plantes invasives), **l'effondrement des berges** (érosion), **l'assèchement de la mare** (curage trop profond altérant la couche imperméable), **la suppression des alimentations en eaux pluviales** (bordurage), **la sécurisation excessive des abords** (grillage fermant l'espace).

### Comment s'y prendre ?

1. Identifier l'origine des problèmes (pollution, abandon, dépotoir, érosion, assèchement...).
2. Définir les objectifs : sécurité, esthétique, écologie, reconversion.
3. Etablir un diagnostic complet de l'état existant : fonctionnement (eaux pluviales), pollutions, végétations, mobiliers et structures.
4. Evaluer l'importance des travaux à entreprendre et faire appel à un concepteur qualifié et/ou une entreprise (curage, plantations, mobiliers).
5. Envisager l'entretien à réaliser et sa périodicité.

**Les partenaires :** C.A.U.E., CPIE, Communautés de Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau, Etat.

## L'info du CIDOC

Le **C.A.U.E.**, c'est aussi un **Centre d'information et de documentation** ouvert à tous. Unique en Picardie, il possède un fonds d'une grande richesse (revues, ouvrages, guides, études, brochures, multimédias...) spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage, du patrimoine et du cadre de vie. Sa documentaliste se tient à votre disposition pour toutes vos demandes d'information.

### NOTRE SÉLECTION D'OUVRAGES

#### → PLANIFICATION ET PROGRAMMATION URBAINE

"Habiter en Somme ! Une vision renouvelée de l'habitat à l'heure du développement durable"  
C.A.U.E. 80, janvier 2009

"Nouvel environnement pour l'architecture de l'habitat"  
Architecture et Maîtres d'Ouvrage, mai 2009

#### → AMÉNAGEMENT ET ESPACES PUBLICS

"Guide de sensibilisation à la programmation"  
MIQCP, septembre 2008

"Guide de la maîtrise d'ouvrage publique : construire ou réhabiliter un petit équipement public"  
C.A.U.E., Conseil Général, AMS 79, 2004

#### → EQUIPEMENT

"Pour un urbanisme attentif aux patrimoines de la commune : étudier avant de décider"  
C.A.U.E. 80, juin 2005

"Les documents d'urbanisme, une démarche au service d'un projet durable"  
C.A.U.E. 80, mai 2009

#### → HABITAT

"La prise en compte de l'habitat dans les documents d'urbanisme"  
DRE Rhône-Alpes, mai 2007

"Réussir un projet d'urbanisme durable ; méthode en 100 fiches pour une approche environnementale de l'urbanisme AEU"  
ADEME, Editions du Moniteur, mai 2006

Rédaction : Olivier DAGUISY, Stéphanie BESCOND, Bertrand BES, Chloé BONDER, Marie DUCRET  
Conception : Emmanuelle CARLIER



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

5 rue Vincent Auriole 80000 Amiens tél. 03 22 91 11 65 fax 03 22 92 29 11

courriel : caue80@caue80.asso.fr - site internet : www.caue80.asso.fr